

Avec ses 33 écrans, le Marché du Film offre un très vaste choix de salles de projections équipées en numérique ou vidéo d'une capacité variant de 19 à 320 sièges.

Les salles sont réparties sur 5 lieux différents :

- Palais des Festivals : 7 salles au niveau 3 (Palais B à Palais H) et 3 salles au niveau 4 (Palais I, J et K)
- Riviera :
 - 2 salles au rez-de-chaussée (allée A) : Riviera 1 et 2
 - 4 salles au 1^{er} étage : Lérins 1 à 4
- Cinéma Les Arcades - 77, rue Félix Faure : 3 salles
- Cinéma Olympia - 5 bis, rue d'Antibes : 9 salles
- Gray d'Albion (1^{er} étage de l'Hôtel Gray d'Albion) - 38, rue des Serbes : 5 salles

RÉSERVATION DE PROJECTIONS

Les projections du Marché du Film sont réservées aux sociétés inscrites au Marché. Les films produits après le 1^{er} janvier 2016 et ceux ayant déjà été projetés à un précédent Marché du Film ne sont pas acceptés. Les courts-métrages de moins de 35 minutes ne peuvent être projetés au Marché et doivent être inscrits au Short Film Corner sur www.cannescourtmetrage.com.

À partir de début février, les demandes de projections peuvent être effectuées sur www.marchedufilm.com. Elles sont traitées dans l'ordre d'arrivée. Les salles Riviera et Lérins sont réservées aux exposants ayant leur stand dans le Palais des Festivals ou le Riviera / Lérins.

Les titres des films à projeter devront être communiqués au Service Projections au plus tard le mardi 10 avril afin de pouvoir figurer dans le Guide du Marché.

TARIF DES SÉANCES

Tous les tarifs indiqués dans le document « **INFORMATIONS SALLES** » sont en Euros Hors Taxes et correspondent à des séances de 110 minutes maximum.

Les films d'une durée comprise entre 110 et 140 minutes feront l'objet d'une facturation majorée de 25%. Au-delà de 140 minutes, le Marché réservera 2 créneaux consécutifs.

Pour les bandes annonces, une facturation minimum de 25% du tarif de la salle est appliquée pour chaque film. Les tests et répétitions, qui ne doivent pas dépasser 20 minutes, sont facturés à 25% du tarif de la séance. Pour toute répétition plus longue, le Marché facturera une séance complète.

Les exposants du Marché bénéficient d'une réduction de 10% sur le tarif des projections (hors majoration pour lunettes 3D).

Les sociétés de l'Union Européenne ayant indiqué leur numéro de TVA intra-communautaire et les sociétés étrangères (hors U.E.) ayant transmis un justificatif d'imposition paient le tarif H.T. Les autres sociétés, y compris les sociétés françaises, sont facturées avec TVA (actuellement 20%).

PROJECTIONS 3D

Les salles Palais J et Lérins 2 ainsi que les salles des cinémas Les Arcades et Olympia sont équipées pour la projection 3D avec lunettes actives. Les projections 3D ne peuvent être faites qu'à partir de DCP JPEG 2000.

Majoration pour lunettes 3D :

- Palais J et Lérins 2 : 100 € HT par séance
- Arcades 3, Olympia 3, 4, 6, 7 et 9 : 150 € HT
- Arcades 1 et 2, Olympia 1, 2, 5 et 8 : 200 € HT

ACCÈS AUX SALLES

L'accès aux salles du Marché du Film est réservé par ordre de priorité :

1 - Aux porteurs d'un badge Prioritaire Marché du Film (avec bandeau mauve)

2 - Aux porteurs d'un autre badge Marché

3 - Aux personnes munies d'une invitation éditée par le Service Projections du Marché et remise à Cannes à la société présentant le film. Aucune autre invitation n'est acceptée.

Les porteurs de badge Festival, badges temporaire et transférable ne peuvent accéder aux projections du Marché sans une invitation émise par le Marché. Les journalistes accrédités au Festival n'ont pas accès aux projections Marché, sauf demande spécifique de la société qui a réservé la séance.

IMPORTANT : L'accès au Palais et au Riviera n'est autorisé qu'aux personnes munies d'un badge (Marché, Festival, temporaire ou transférable). L'invitation du Service Projections n'est donc pas suffisante pour entrer au Palais et Riviera. Un badge temporaire Marché, de 1 à 3 jours maximum, peut être acheté à la GARE MARITIME. Il donne accès au Palais, mais aussi au Riviera contrairement au badge temporaire Festival.

La société de vente peut restreindre l'accès aux séances en prévenant le Service Projections **avant le jeudi 19 avril** pour que cette information puisse figurer dans le Pocket Guide et Cinando. La séance peut être annoncée comme :

- «Sur invitation» (les invitations doivent être demandées à l'avance au Service Projections et sont retirées à Cannes)
- «Réservée aux porteurs de badge Prioritaire»
- «Ouvverte à la presse»

Ces restrictions ne seront plus modifiables 72 heures avant la projection.

Le planning des projections est transmis quotidiennement aux magazines professionnels et publié dans les Daily. Cependant nous ne pouvons garantir la publication des changements de dernière minute dans les programmes quotidiens des magazines du fait de leurs délais d'impression. Il est également possible d'organiser des projections totalement privées qui ne figureront ni dans le Pocket Guide, ni dans les Daily, ni dans Cinando en prévenant le Service Projections avant le 19 avril.

Une projection ne peut apparaître dans les publications et sur cinando que sous une seule société.

Le contrôle à l'entrée des salles est assuré par le personnel du Marché qui est chargé d'appliquer les règles de priorité d'accès et de sécurité fixées par le Marché. Toute société ayant réservé des projections est tenue de respecter ces règles et n'est en aucun cas autorisée à intervenir lors de l'entrée des spectateurs dans les salles.

LISTE DES PERSONNES ASSISTANT AUX PROJECTIONS

Le personnel du Marché scanne les badges à l'entrée des salles afin d'établir la liste des personnes assistant aux projections avec le nom des sociétés et leurs coordonnées à Cannes. Ces listes sont disponibles sur www.marchedufilm.com quelques heures après la fin de la projection. Le Marché du Film ne pourra être tenu responsable au cas où une liste serait indisponible ou incomplète, la société de vente ne pouvant demander de compensation.

CONDITIONS D'ANNULATION

- Toute projection annulée **jusqu'au mardi 3 avril** sera remboursée intégralement.
- **À partir du mercredi 4 avril**, la projection ne sera partiellement remboursée (à 85%) que si le créneau a été repris par une autre société. Des frais de dossier de 15% du montant des projections annulées seront déduits du remboursement.
- **Les films sélectionnés** pour la Compétition Officielle, Un Certain Regard, la Quinzaine des Réalistes ou la Semaine de la Critique doivent être présentés dans leur section avant d'être projetés au Marché. Si besoin est, la société pourra annuler la projection **jusqu'au jeudi 26 avril inclus** et bénéficier d'un remboursement de 85%, les frais de dossier de 15% restant à la charge de la société.
- **À partir du vendredi 27 avril**, toute projection annulée sera due intégralement.

DATES LIMITES DE RÉCEPTION ET PÉNALITÉS DE RETARD

Les DCP et Blu-Ray doivent être livrés au Stock Films du Marché **le jeudi 3 mai au plus tard**. De même les DKDM et KDM, doivent être reçus sur kdm2018@festival-cannes.fr **le jeudi 3 mai** au plus tard et être valides du 3 au 18 mai 2018.

Pour tout film, DKDM et KDM arrivant après le 12 mai, une pénalité de 250 € sera facturée.

Si une société ne respecte pas ces dates limites, aucune compensation ne pourra être demandée au Marché du Film en cas de problème de projection lié à ces retards, voire d'annulation de séance. Le Marché se réserve le droit d'annuler la séance dans la mesure où le retard empêcherait la projection suivante de débiter à l'heure, sans remboursement possible.

DOLBY CONTENT SERVICES : SUPPORT TECHNIQUE POUR LES PROJECTIONS

En tant que partenaire technique du Festival et du Marché, Dolby propose son assistance technique, la location de matériel et les conseils de ses ingénieurs afin que les projections soient de la meilleure qualité possible.

- 1^{er} Service : Assistance technique d'un consultant Dolby pendant la projection

Un ingénieur Dolby, muni d'appareils de test vidéo et audio de précision, assistera à la séance pour garantir une projection de la meilleure qualité possible et conforme aux souhaits du réalisateur. Nous pouvons intervenir sur tous les serveurs et processeurs audio et ce pour tous les formats image et son y compris Dolby Atmos (140 € HT pour un créneau de 2 heures et 50% de réduction pour une répétition de 30 minutes maximum).

- 2^{ème} service : Assistance technique et location d'un DMA8+

Ce service comprend en plus la location du matériel audio Dolby requis pour les projections en HDCam et HDCam SR dans les salles qui en ont besoin afin de garantir une synchronisation correcte de l'image et du son, une bonne affectation des canaux et le bon respect des niveaux. Veuillez consulter le Marché du Film pour connaître l'équipement nécessaire pour votre projection (220 € HT pour un créneau de 2 heures - lecteur HDCam ou similaire non fourni par Dolby).

- 3^{ème} service : Technicien Dolby + location d'un DMA8+ et d'un serveur numérique

Un ingénieur Dolby vérifiera la calibration image et son de la salle et installera un serveur cinéma Dolby ou Doremi qu'il connectera au projecteur numérique et à la chaîne sonore existants (520 € HT pour un créneau de 2 heures).

Pour plus d'information technique sur les services ci-dessus ou pour discuter d'un projet particulier, merci de contacter Kelly Parsons par email : kjp@dolby.com ou par téléphone au +44 (0)1793 84 21 00 et (Mob) +44 (0)7785 95 42 21

CINÉMA LES ARCADES : UN LIEU DE PRÉSENTATION DYNAMIQUE POUR VOS FILMS

Le hall d'accueil du Cinéma Les Arcades offre 8 écrans dynamiques à tous les distributeurs présentant leur film au Marché du Film pour optimiser leur présence à Cannes. Pendant leur attente dans le hall, les clients du Marché comme les festivaliers pourront bénéficier de la présentation en avant-première de vos bandes annonces, votre line-up ou des premières photos de votre prochaine production.

La veille de votre projection (de 10h à 22h30) ou le jour même avant la séance (à partir de 10h) et éventuellement pendant toute la durée du Festival, vous pourrez mettre en valeur vos films en indiquant le jour et l'heure de la séance.

Le hall des Arcades propose un aménagement sur mesure avec accrochage de 8 écrans dynamiques : 6 écrans de 32" et 2 écrans de 42". La diffusion, d'une durée de 3 minutes par séquence et 2 passages minimum par heure, aura lieu en boucle 24h avant la projection (le nombre de passage pourra être plus important en fonction de l'espace disponible).

Tarifs et éléments techniques

- 150 € HT pour 48h par groupe de séquence
- Tarif dégressif à partir de 4 films du même distributeur
- Le cahier des charges des éléments informatiques ou des éléments vidéo (MPEG2) sera fourni sur simple demande.
- Les éléments devront être transmis au Marché du Film (coordonnées ci-dessous) ou directement à Cannes au cinéma Les Arcades - Email : cinema-lesarcades-cannes@orange.fr

Pour la réservation, merci de contacter le Marché du Film :
Danièle Birgé – Responsable du Service Projections
Tél : +33 (0)1 53 59 61 30 (ou 61 46) – Email : dbirge@festival-cannes.fr

LIEUX DE LIVRAISON ET REPRISE DU MATÉRIEL

Avant l'ouverture du Stock Films, le matériel numérique et vidéo peut être livré **dès le lundi 23 avril** à l'adresse suivante :

GARE MARITIME
MARCHÉ du FILM - Livraison au Stock Films
Promenade Pantiero
06400 CANNES

La semaine suivante, à **partir du mercredi 2 mai**, le matériel devra être livré directement **au Stock Films du Marché :**

PALAIS des FESTIVALS et des CONGRÈS
MARCHÉ du FILM - Livraison au Stock Films
(Palais - Niveau -1 – Allée 09)
Boulevard de la Croisette
06400 CANNES

Tél. : +33 (0)4 92 99 81 82 - Fax : +33 (0)4 92 99 86 50 – Email : stockfilms@festival-cannes.fr

Le Stock Films est **ouvert du mercredi 2 au vendredi 18 mai** inclus. Il est donc impossible de joindre l'équipe du Stock avant le 2 mai ou après le 18 mai. En cas de besoin, merci de contacter le Service Projections.

Le Marché du Film ne prend à sa charge que le stockage du matériel dans son Stock et le transport aux différentes salles de projection du Marché. Tous les autres frais sont à la charge de l'expéditeur.

Le Stock Films ne gère pas la réexpédition des films qui y ont été stockés. Le vendeur doit lui-même contacter son transporteur afin qu'il vienne rechercher la copie à la fin de la manifestation.

Les films devront être repris au Stock Films le vendredi 18 mai au plus tard. Après cette date, ils seront remis à notre transitaire FILMAIR SERVICES qui les stockera à Paris. Les sociétés qui n'auront pas repris le matériel le 18 mai devront contacter Filmair Services qui le réexpédiera aux frais des sociétés et facturera des frais forfaitaires de stockage et de transport Cannes-Paris. Tout matériel non réclamé au bout de 120 jours sera automatiquement détruit.

SPÉCIFICITÉ DES ENVOIS PAR TRANSPORTEUR EXPRESS

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de remplir très soigneusement les bordereaux d'expédition des transporteurs express (FEDEX, DHL, TNT, UPS, etc.) et en particulier de bien inclure les informations suivantes :

- **Expéditeur :**
 - Nom et adresse complète de la société, n° de téléphone, contact
 - Numéro de compte de l'Expéditeur
- **Destinataire :**
 - Nom de la société **C/O MARCHÉ DU FILM**, adresse, téléphone, contact...
- **Description des marchandises :**
 - DCP – Digital Cinema Package – Film numérique
 - Hard Drive – Film numérique sur Disque Dur
 - DVD ou Blu-Ray – Film sur disque vidéo ou numérique
 - USB – Film sur clef USB
- **Paiement des frais :**
 - Frais d'expédition : À facturer à l'expéditeur en incluant obligatoirement son n° de compte
 - Droits et taxes : À facturer à l'expéditeur en incluant obligatoirement son n° de compte

TRANSITAIRES OFFICIELS DU MARCHÉ DU FILM

FILMAIR SERVICES

Rue de la Croix – ZA du Moulin

95700 ROISSY EN FRANCE

Tél. : +33 (0)1 34 38 63 00

Fax : +33 (0)1 34 29 94 14

Email : info@filmair.fr

MARTINI TECHNOTRANS

8, rue Notre Dame - BP 91

06400 CANNES

Tél. : +33 (0)4 92 59 27 27

Fax : +33 (0)4 93 68 38 11

Email : info@martinotechnotrans.fr

POUR TOUTE INFORMATION TECHNIQUE, MERCI DE TELECHARGER LE **GUIDE TECHNIQUE 2018**.

Le Marché du Film remercie l'ensemble de ses prestataires techniques exclusifs pour leur fidèle collaboration.

